

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2022



| | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 2 |
| Les temps forts de l'Assemblée générale | 3 |
| Questions des actionnaires | 6 |
| Résultats du vote des résolutions | 7 |

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A., s'est tenue le mardi 24 mai 2022, au Palais des Congrès de Montpellier, « Le Corum », Esplanade Charles de Gaulle, (34000) à Montpellier, sous la Présidence de M. **Dominique LEFEBVRE**, Président du Conseil d'administration.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs **Pascal LHEUREUX**, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire, et **Didier DURIEUX**, au titre de la représentation des fonds communs d'épargne salariale, deuxième actionnaire, lui-même Président du FCPE CA SA Actions. Le bureau a désigné Mme **Véronique FAUJOUR**, **Secrétaire générale** de Crédit Agricole SA, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée générale s'est déroulée en présence à la tribune du Directeur général, **M. Philippe BRASSAC** et du Directeur général adjoint en charge des Finances **M. Jérôme GRIVET**. Les Commissaires aux comptes, **Mme Agnès HUSSHERR** et **M. Olivier DURAND** étaient également présents à la tribune. La société s'était assurée de la présence d'un huissier de justice, **Maître Bruno DURROUX**, huissier à Montpellier.

Avec un quorum de **77,33%** l'Assemblée générale, tant dans sa partie ordinaire que dans sa partie extraordinaire, a approuvé les 35 résolutions proposées par le Conseil d'administration avec des scores systématiquement au-dessus de 80% de votes favorables pour chacune d'entre elles.

En revanche, la « Résolution A » déposée par l'actionnaire FCPE CA SA Actions et visant à faire figer par l'Assemblée Générale à 30% le niveau de décote appliqué aux augmentations de capital réservées aux salariés, non agréée par le Conseil d'administration, a été rejetée.

Ce sont **15 441** actionnaires représentant **2 338 168 785** actions et voix qui ont voté pour la partie ordinaire et **15 455** actionnaires représentant **2 338 192 806** actions et voix qui ont voté pour les parties extraordinaires. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 6.

La retransmission de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com, rubriques « Investisseur » et « Actionnaire » - « Assemblées Générales ».

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * **M. Dominique LEFEBVRE**
Président du Conseil d'Administration
Président de la Caisse régionale VAL DE FRANCE
Président de la FNCA
Président de la SAS Rue La Boétie

- * **SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT**
Vice-Président du Conseil d'administration
Directeur général de la Caisse régionale CENTRE EST
Premier Vice-président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole
Vice-président de la SAS Rue La Boétie

- * **Mme Agnès AUDIER**
Administratrice indépendante

- * **M. Olivier AUFRAY**
Président de la Caisse régionale d'ILLE ET VILAINE

- * **Mme Sonia BONNET BERNARD**
Administratrice indépendante

- * **M. Hugues BRASSEUR**
Directeur général de la Caisse régionale de l'ANJOU ET DU MAINE

- * **M. Pierre CAMBEFORT**
Directeur général de la Caisse régionale du NORD MIDI PYRENEES

- * **Mme Marie-Claire DAVEU**
Administratrice indépendante

- * **M. Jean-Pierre GAILLARD**
Président de la Caisse régionale SUD RHÔNE ALPES

- * **Mme Nicole GOURMELON**
Directrice Générale de la Caisse régionale ATLANTIQUE VENDEE

- * **Mme Françoise GRI**
Administratrice indépendante

- * **M. Jean-Paul KERRIEN**
Président de la Caisse régionale du FINISTERE

- * **Mme Marianne LAIGNEAU**
Administratrice indépendante
- * **M. Christophe LESUR**
Administrateur représentant les salariés actionnaires
- * **M. Pascal LHEUREUX**
Président de la Caisse régionale NORMANDIE-SEINE
- * **Mme Alessia MOSCA**
Administratrice indépendante
- * **M. Louis TERCINIER**
Président de la Caisse régionale CHARENTE-MARITIME-DEUX-SEVRES
- * **M. Eric VIAL**
Président de la Caisse régionale des SAVOIE

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles - désigné par arrêté ministériel :

- * **Mme Christiane LAMBERT**
Présidente de la FNSEA

Désignés par les Organisations Syndicats majoritaires :

- * **Mme Catherine UMBRICHT**
Administratrice représentant les Salariés
- * **M. Eric WILSON**
Administrateur représentant les Salariés

Les temps forts de l'Assemblée générale

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale et après avoir salué les participants, le **Président LEFEBVRE** a remercié pour leur accueil les dirigeants de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Languedoc, Daniel CONNART, Président et Christian ROUCHON, son Directeur général qui ont, successivement, présenté les caractéristiques historiques et économiques la région et le rôle de la Caisse régionale sur son territoire.

Après avoir constitué le bureau de l'assemblée, le **Président LEFEBVRE** a proposé de rendre compte de l'activité du Conseil durant l'année 2021 et les premiers mois de 2022, dans un contexte d'enchaînement de crises, sanitaire tout d'abord, puis géopolitique. Le Président a rendu hommage aux 2.300 collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine face à « *une guerre qui suscite l'effroi et la consternation* » et a salué les 150 salariés de Cacib en Russie, « *pris dans la tourmente d'un conflit fratricide* ».

3

Le **Président LEFEBVRE** a souligné que ces crises ont, au cours de l'année écoulée, guidé l'action du Conseil qui s'est attaché à tirer les enseignements de ce contexte inédit et les accélérations qui l'accompagnent notamment en matière de souveraineté alimentaire et transition énergétique, *deux domaines structurant du Projet Sociétal du Groupe*.

En ce qui concerne l'agriculture et l'agroalimentaire français, le Président a rappelé qu'il constituait un axe fort de l'action du Groupe Crédit Agricole qu'il contribue à renforcer, notamment en favorisant l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs et en œuvrant pour la promotion d'une alimentation de qualité pour tous, ancrée dans les territoires. Le Président a également souligné le rôle particulier du Groupe Crédit Agricole pour faciliter et accélérer la transformation vers des systèmes plus durables, respectueux du climat et de la biodiversité. Au-delà du financement de projets de séquestration du carbone, le Président a rappelé que le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A a été attentif au déploiement des outils nécessaires pour atteindre « *ces objectifs de sortie de charbon à horizon 2030-2040* ». Il a rappelé que l'objectif suivi était de « *favoriser l'accélération de la transition partout où cela est possible, mais en évitant les sorties de route et les impasses* », défendant une transition universelle, y compris à l'égard des plus fragiles.

Ses remerciements aux administrateurs sortants ont également été l'occasion pour lui de rappeler les spécificités de la Gouvernance du groupe. Il a indiqué comprendre le reproche récurrent d'un nombre insuffisant d'administrateurs dit « indépendants » mais a appelé à dépasser cette approche réductrice appréciée à travers une grille de critères prédéfinis et de regarder l'indépendance d'esprit dans laquelle travaille chaque administrateur avec, au sein du Conseil de Crédit Agricole SA, le même souci d'agir dans le seul intérêt collectif du Groupe et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour sa part, **M. Philippe BRASSAC, Directeur général**, avant de commenter l'exercice écoulé, a exprimé à son tour son soutien aux collaborateurs ukrainiens et leurs familles ainsi qu'aux collègues russes avec le souhait « *d'une paix au plus vite retrouvée* ».

M. BRASSAC a ensuite commenté le très haut de résultats 2021, qui ont permis d'atteindre les objectifs financiers du Plan Moyen Terme 2022 avec un an d'avance. Selon lui, cette situation est, certes, en partie conjoncturelle, avec un coût du risque très bas en lien avec les aides massives des Etats pendant la crise pour porter l'économie, mais elle est avant tout structurelle, grâce au modèle de banque universelle du Crédit Agricole.

Il a souligné que la solidité du Groupe, constitue un atout majeur dans une période d'« *opacité structurelle sur le court terme* » qui s'ouvre, caractérisée par une superposition des crises. Avec d'une part l'incertitude inflationniste conséquence des liquidités injectées par les politiques publiques pendant la crise sanitaire et de la situation en Ukraine qui, plus globalement pour l'ensemble de l'Europe, risque d'avoir des conséquences considérables sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique du continent.

Dans ce contexte incertain, **M. BRASSAC** a rappelé l'engagement du Groupe pour une finance responsable orientée vers une transition énergétique qui demeure indispensable, avant d'exprimer sa reconnaissance pour leur engagement tant aux collaborateurs qu'aux dirigeants du Groupe.

L'intervention du Directeur Général a été suivie par la projection d'un film sur les engagements sociétaux intégrés à l'activité de différents métiers.

M. Eric CAMPOS, directeur du projet sociétal a ensuite pris la parole pour commenter, exemples à l'appui, les engagements forts du Groupe en matière de transition énergétique et le renforcement récent de sa stratégie climat, adoptée en juin 2019.

Il est revenu sur les actions mises en place par les entités, engagées collectivement dans l'accompagnement de leurs clientèles pour réussir la transition vers une économie bas carbone avec l'implication des entreprises clientes concernées.

Eric CAMPOS a présenté le chantier d'élaboration des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs de portefeuilles de financements en ligne avec les quatre alliances internationales de Glasgow visant la neutralité zéro en 2050 (NZBA, NZIA, NZAO et NZAM) et conclu en reprenant les actions menées par la Caisse régionale du Languedoc.

M. Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint en charge des Finances, a présenté les résultats de l'année 2021 et du premier trimestre de 2022 en soulignant la solidité du bilan.

Il a rappelé que le résultat net part du Groupe publié s'élève à 5,8 Mds d'€, son plus haut historique, et que le résultat net part du Groupe sous-jacent s'est monté à 5 397 000 d'euros, en augmentation d'environ 40 % par rapport aux chiffres affichés en 2020.

M. GRIVET a ensuite souligné que le résultat affiché en 2021 avait permis d'atteindre le chiffre visé initialement pour 2022, rappelant que le Groupe Crédit Agricole se situe parmi les plus robustes des banques européennes.

C'est dans ce contexte qu'est proposé le paiement d'un dividende de 1,05€ par action au titre de l'exercice 2021, dont 0,85 euro au titre de la politique de distribution de 50% du résultat et 0,20 euro au titre du rattrapage du dividende 2019 qui n'a pas pu être versé en 2020 en raison des recommandations de la Banque Centrale Européenne.

Un film sur la rémunération des mandataires sociaux a été projeté, avant que les Commissaires aux comptes présentent leurs rapports.

Mme Agnès HUSSHERR, signataire pour le cabinet PwC, a confirmé que les Commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes annuels et consolidés de Crédit Agricole SA. Elle a précisé que leurs rapports, figurant dans le document d'enregistrement universel, présentent les points clés de l'audit, la nature des travaux réalisés concernant les comptes annuels et les vérifications légales qui leur incombent.

M. Olivier DURAND, signataire pour le cabinet EY, a pour sa part, poursuivi avec leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Avant l'ouverture du débat, il a été projeté un film illustrant le modèle de gouvernance et présentant les administrateurs dont la nomination était soumise au vote des actionnaires.

Débat avec les actionnaires

➤ Questions écrites adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions écrites posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale relevant l'article L.225-108 du Code de commerce a été présentée par **Mme Véronique FAUJOUR**. Elle a annoncé que les réponses du Conseil d'administration avait été mises en ligne la veille. Ces questions portaient, notamment, sur les sujets suivants :

5

- la stratégie environnementale et les objectifs de neutralité carbone ;
- l'éthique, la gouvernance et la transparence fiscale, les pratiques de lobbying et le ratio d'équité ;
- la politique du groupe à l'égard des énergies fossiles et des hydrocarbures non-conventionnels et, le cas échéant, les politiques d'exclusion;
- le soutien financier du Crédit Agricole à des entreprises engagées dans le développement de l'exploitation gazière au Mozambique et la position du Groupe sur des projets en Arctique;
- les sanctions internationales contre la Russie et leur application aux entreprises du secteur énergétique.
- les frais de tenue de compte et le cours de bourse.

Une question concernant un produit a été transmise au service client. A l'exception de la réponse à cette dernière question, l'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions, écrites ou directes, a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, www.credit-agricole.com - rubrique « investisseur et actionnaire - Assemblées Générales ».

➤ Questions orales

Les questions orales se sont réparties en cinq questions posées en salle et cinq questions posées via une plateforme sur laquelle les intervenants devaient certifier sur l'honneur leur qualité d'actionnaire.

Elles ont principalement porté sur les sujets suivants :

- le pouvoir d'achat des salariés dans le contexte d'inflation,
- le financement d'un développement gazier au Mozambique, en demandant l'arrêt rapide de tout financement pétrolier ou gazier,
- les partenariats en faveur de l'insertion des jeunes,
- la marge qui aurait été réalisée par les banques sur les PGE,
- les raisons de l'absence d'option pour le paiement du dividende en actions,
- les partenariats, et notamment avec Société Générale,
- la stratégie de développement du pôle Services de financement spécialisé,
- l'aide financière apportée à l'Ukraine.

Le **Président LEFEBVRE** a ensuite annoncé le quorum définitif avant de passer la parole à **Mme FAUJOUR** pour la lecture des résolutions et les résultats des votes des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire.

* * *

Résultats du vote des résolutions

| | Assemblée Générale Ordinaire | % Pour | % Contre | % Abstention |
|---|--|--------|----------|--------------|
| 1 | Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021. | 99,83% | 0,16% | <0,0% |
| 2 | Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021. | 99,42% | 0,57% | <0,0% |
| 3 | Affectation du résultat de l'exercice 2021. | 99,86% | 0,13% | <0,0% |

6

| | | | | |
|----|---|--------|--------|-------|
| 4 | Approbation de l'avenant à la convention cadre de garantie « Switch » entre Crédit Agricole S.A et les Caisses Régionales de Crédit Agricole, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. | 99,98% | 0,01% | <0,0% |
| 5 | Approbation de l'avenant à la convention d'intégration fiscale, signée le 30 juin 2020, précisant les règles de répartition de l'impôt sur les sociétés entre CACIB et CA Indosuez Wealth France, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. | 99,98% | 0,01% | <0,0% |
| 6 | Approbation du contrat cadre régissant les prestations réalisées par la FNSEA pour le compte de Crédit Agricole S.A. et les entités du Groupe Crédit Agricole, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. | 99,68% | 0,31% | <0,0% |
| 7 | Nomination de Mme Sonia BONNET-BERNARD, en remplacement de Mme Catherine POURRE, administratrice. | 99,35% | 0,64% | <0,0% |
| 8 | Nomination de M. Hugues BRASSEUR, en remplacement de M. Gérard OUVRIER-BUFFET, administrateur. | 89,29% | 10,70% | <0,0% |
| 9 | Nomination de M. Eric VIAL, en remplacement de M. Daniel EPRON, administrateur. | 88,95% | 11,04% | <0,0% |
| 10 | Renouvellement du mandat de M. Dominique LEFEBVRE administrateur. | 83,72% | 16,27% | <0,0% |
| 11 | Renouvellement du mandat de M. Pierre CAMBEFORT administrateur. | 89,44% | 10,55% | <0,0% |
| 12 | Renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre GAILLARD administrateur. | 85,09% | 14,90% | <0,0% |
| 13 | Renouvellement du mandat de M. Jean-Paul KERRIEN, administrateur. | 89,44% | 10,55% | <0,0% |
| 14 | Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration | 99,64% | 0,35% | <0,0% |
| 15 | Approbation de la politique de rémunération du Directeur général. | 91,46% | 8,53% | <0,0% |
| 16 | Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué. | 91,46% | 8,53% | <0,0% |
| 17 | Approbation de la politique de rémunération des administrateurs. | 99,39% | 0,60% | <0,0% |

| | | | | |
|--|---|---------------|----------------|--------------------|
| 18 | Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration. | 99,78% | 0,21% | <0,0% |
| 19 | Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe BRASSAC, Directeur général, | 92,22% | 7,77% | <0,0% |
| 20 | Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué. | 94,32% | 5,67% | <0,0% |
| 21 | Approbation du rapport sur les rémunérations. | 99,62% | 0,37% | <0,0% |
| 22 | Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées, durant l'exercice écoulé, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe, visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier. | 99,31% | 0,68% | <0,0% |
| 23 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter les actions de la Société. | 99,17% | 0,82% | <0,0% |
| Assemblée Générale Extraordinaire | | % Pour | %Contre | %Abstention |
| 24 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec maintien du droit préférentiel de souscription. | 98,08% | 1,92% | <0,0% |
| 25 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à | 96,13% | 3,86% | <0,0% |

| | | | | |
|----|---|--------|-------|-------|
| | terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier. | | | |
| 26 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier. | 97,34% | 2,65% | <0,0% |
| 27 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trente-deuxième et trente-troisième résolutions. | 94,79% | 5,20% | <0,0% |
| 28 | Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange. | 99,35% | 0,64% | <0,0% |
| 29 | Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission d'actions émises dans le cadre du remboursement d'instruments de capital contingent (dits "cocos") en application de la vingt-cinquième et/ou de la vingt-sixième résolution, dans la limite annuelle de 10 % du capital. | 97,00% | 2,99% | <0,0% |
| 30 | Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. | 98,94% | 1,05% | <0,0% |

| | | | | |
|-----------|---|--------|--------|-------|
| 31 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes. | 99,93% | 0,06% | <0,0% |
| 32 | Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés des sociétés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. | 98,70% | 1,29% | <0,0% |
| 33 | Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, réservée à une catégorie de bénéficiaires, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié. | 98,71% | 1,28% | <0,0% |
| 34 | Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions. | 98,29% | 1,70% | <0,0% |
| 35 | Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités. | 99,98% | 0,01% | <0,0% |
| A | Application, dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés au sein du Groupe Crédit Agricole, d'une décote de 30%. | 5,46% | 94,53% | <0,0% |